

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **81 (1945)**

Heft 38

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

- Partie corporative :** Vaud: *Pensions de retraite: Un brin d'histoire.* — *Autre son de cloche: Concert des Petits chanteurs de la Côte.* — *Ecoles normales, brevets.* — *A.V.M.G.: Cotisation.* — *Convocation.* — Genève: *U. I. G.: Tableau de maître.* — Neuchâtel: *Une protestation.* — Valais: *U.P.P.V.: Contact, et en avant!* Informations: *Cours de sports d'hiver.* — *Grep.*
- Partie pédagogique :** Louis Meylan: *Pour la bibliothèque de l'instituteur: Ad. Ferrière: Maisons d'enfants de l'après-guerre.* — Marcel Chantrens: *A la recherche d'un programme d'éducation pour la jeunesse prémajeure.* — *Pour l'enseignement du français.* — L. C.: *Sourire: Un fils d'as.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD.

PENSIONS DE RETRAITE

Un brin d'histoire

En 1816, une loi édictée par le Grand Conseil sanctionnait un décret publié en 1811 par le Conseil d'Etat instituant une pension de retraite pour les instituteurs. Voici le texte de ce document, le premier en la matière dans la législation vaudoise :

« Le Grand Conseil du Canton de Vaud, sur la proposition du Conseil d'Etat,

considérant qu'un des moyens de favoriser l'instruction publique est de procurer une retraite à ceux qui s'y consacrent, lorsque l'âge ou les infirmités les obligent à renoncer à leurs fonctions,

décète :

Art. 1er. — Tout régent, sous-maître ou maîtresse d'école salarié par l'Etat ou les communes, qui aura soixante-dix ans révolus, et qui aura exercé sa vocation pendant 30 ans, ou qui, quel que soit son âge, aura 40 ans de service, ou qui ayant au moins dix ans de service sera dans l'impossibilité constatée de continuer ses fonctions, par suite de maladie ou d'infirmité contractée depuis qu'il exerce sa vocation, pourra obtenir une pension de retraite.

Art. 2. — Sont réputés sous-maîtres, ceux qui n'enseignent que les éléments de l'instruction ordonnée pour les écoles aux plus jeunes enfants d'une commune et dont la place ne les assujettit pas à 6 mois au moins de fonctions par année.

Art. 3. — Le maximum des pensions de retraite des régents sera de fr. 120.— par année, et le minimum de fr. 60.—. Le maximum des pensions de retraite des sous-maîtres et des maîtresses d'école sera de fr. 60.— et le minimum de fr. 30.—.

Art. 4. — Le Conseil d'Etat accordera ces pensions de retraite et en réglera le montant pour chaque régent, sous-maître ou maîtresse

d'école qui pourra être mis dans le cas d'en obtenir une, après avoir entendu le rapport accompagné du préavis du Conseil académique.

Art. 5. — Pour obtenir les sommes nécessaires à ce but, il sera fait 4 loteries successives, du capital de 250 000 fr. chacune, immédiatement après celles accordées à l'Hospice cantonal et sur le même plan que ces dernières.

Art. 6. — Les fonds provenant de ces loteries seront successivement constitués en capitaux portant rente. Ils seront l'objet d'une comptabilité particulière, sous la surveillance du Conseil d'Etat, et le compte en sera rendu annuellement au Grand Conseil, avec ceux de l'Etat.

Art. 7. — En attendant la rentrée totale des fonds de ces loteries et le placement des capitaux qui en proviendront, le Conseil d'Etat est provisoirement autorisé à accorder sur la caisse de l'Etat des pensions de retraites à ceux des régents, sous-maîtres ou maîtresses d'écoles qui seraient le plus dans le cas de les obtenir.

Toutefois la somme de ces pensions à accorder provisoirement sur la caisse de l'Etat ne pourra excéder fr. 1200.— par année.

Art. 8. — Le Conseil d'Etat est chargé de la publication et de l'exécution de la présente loi.

Donné sous le sceau de l'Etat, à Lausanne, le 31 mai 1816.

(L.S.) Le landammann en charge : A. Pidou. »

A suivre.

AUTRE SON DE CLOCHE

Concert des Petits chanteurs de la Côte

J'ai pris connaissance de la réponse du Comité des P.C.C. à propos du concert de Morges. Comme j'ai assisté l'an dernier à deux assemblées préparatoires de cette manifestation, je me souviens d'une lettre reçue alors du collègue M. Magnenat, Bussigny ; il y était question du danger de compétition et de la réaction qui se produirait dans le village en cas de non-participation de la classe. Il me semble que M. Magnenat avait fait une mise en garde pleine de bon sens, car, sans parler de l'esprit de concours et de classement qui se crée automatiquement, je connais au moins un instituteur de la Côte à qui a été posée la question : « Pourquoi nos enfants ne vont-ils pas à ce concert ? »

J'estime que de telles fêtes, avec cette mise en scène, comités d'honneur, etc., seront une source de soucis pour le Corps enseignant, et on pourrait fort bien s'en passer. Pour ma part, je préfère organiser chaque hiver, une matinée scolaire ou bien un concert avec chœurs et récitations, et cela dans le cadre du village, ce qui fait grand plaisir aux parents.

Allaman, le 20 octobre 1945.

J. Bernard.

ECOLES NORMALES

A la suite des épreuves subies du 10 au 20 octobre, les candidates suivantes obtiennent le **brevet ménager** :

Mlles Besuchet, Rosemonde ; Brunner, Marlyse ; Cartier, Andrée ; Christen, Irène ; Fauquez, Anne-Marie ; Glauser, Elisabeth ; Jaccard

Liliane ; Jaquier, Elisabeth ; Kistler, Claudine ; Lecoultré, Geneviève ; Maillard, Colette ; Meylan, Rosine ; Paillard, Anne-Marie ; Pittet, Renée ; Reymond, Paulette ; RoCHAT, Jacqueline ; Rossat, Josette ; Urech, Muriel.

Le prix de l'Association vaudoise des Maîtresses ménagères est attribué à Mlle Elisabeth Jaquier.

Ont, en outre, obtenu le **brevet primaire supérieur** :

MM. Beetscher, Alphonse ; Cachin, André ; Givel, Edouard ; Gonthier, Albert ; Lador, Ivan ; Nicole, André ; Pahud, Charles ; Parriaud, André ; Zwahlen, Gilbert ; Mlle Rey, Francine.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

La cotisation pour 1946, soit Fr. 4.50, doit être versée au compte de chèques postaux II 1373 A.V.M.G., Lausanne, d'ici au 5 décembre. Passé ce délai, elle sera prise en remboursement.

Le caissier : V. Lyon, Ependes.

CONVOCAATION

YVERDON : Reprise des leçons de gymnastique vendredi 2 novembre à 17 h. à la Nouvelle Halle. V. Ly.

GENÈVE

U. I. G.

TABLEAU DE MAITRE

Le fameux incident de Perly-Certoux est encore suffisamment présent à toutes les mémoires pour qu'il soit superflu de le rappeler ici dans tous ses détails. Bornons-nous à n'en reprendre que l'essentiel : suppression d'un poste d'instituteur à Perly-Certoux, protestation de la Commune et démission de sa municipalité, nomination du « Bailli », interpellation au Grand Conseil...

Le 15 octobre dernier, le Conseil d'Etat a estimé que cette question très complexe dépassait de beaucoup les éléments invoqués dans le débat et qu'il était utile d'en résumer tous les aspects dans un rapport. Aussi ce dernier fut-il adressé, sauf erreur, à de nombreux conseillers municipaux du canton de Genève. Nous y relevons ces lignes :

« On constate que depuis le vote de la loi sur le cumul (1937) et surtout depuis le moment où elle a eu son plein effet, le nombre des candidates (à l'enseignement. — Réd.) a très fortement baissé. Il est inférieur même au nombre des postes mis au concours. Il a fallu récupérer plusieurs anciennes « admissibles » ; or, maintenant, il n'en reste plus de disponibles.

Par conséquent, alors que le département ouvre des postes en nombre beaucoup plus grand que précédemment, pour tenir compte de l'augmentation de la natalité qui se fait déjà sentir dans les écoles enfantines, il n'obtient pas même autant d'inscriptions qu'il y a de postes...

Les jeunes filles ne veulent pas faire trois ans d'études après leur maturité, s'engager à rester cinq ans au service du département et ne pas pouvoir se marier selon leur gré. La loi sur le cumul dont, lorsqu'elle a été discutée, le département avait dénoncé avec autant d'énergie que d'insuccès les répercussions fâcheuses dans le domaine de l'instruction publique, donne ainsi son plein effet. »

Tout en relevant les difficultés accrues de la profession, le département poursuit : « Les instituteurs eux-mêmes, mécontents de leur situation, découragent le plus souvent les jeunes à entrer dans l'enseignement ».

Dans les conclusions, nous relevons enfin : « Il est de fait que même les enfants d'instituteurs sont moins portés qu'autrefois à suivre la carrière paternelle. On ne voit plus trois générations d'instituteurs dans la même famille...

Le véritable remède consisterait dans l'amélioration des traitements. Il faut attirer des candidats qui sont trop rares dans l'enseignement, et qui affluent au contraire par centaines pour n'importe quelle fonction administrative !...

Il faut supprimer la loi sur le cumul en ce qui concerne le personnel enseignant. »

Ce n'est pas nous qui avons brossé ce tableau, prodigieusement riche en couleurs aussi sombres que saisissantes de franchise ; il porte la signature du département de l'Instruction publique et la lettre d'envoi émane de son président, M. A. Lachenal !

Mais de grâce, pourquoi M. le Président ne s'est-il borné qu'à livrer des rapports au Grand Conseil ? Pourquoi n'a-t-il jamais fait acte d'initiative devant le parlement cantonal, exception faite de la loi améliorant légèrement la situation des maîtresses enfantines ?

En un mot, pourquoi n'a-t-il pas pris le taureau par les cornes ? Crainte d'un échec ? Et après ? M. Mussard succomba politiquement, paraît-il, pour avoir courageusement défendu une partie du personnel enseignant après la guerre 1914-1918. Il avait du moins remporté une victoire.

Au cours de deux législatures, M. A. Lachenal n'a pas cru bon d'affronter une bataille ; comme lui, nous n'en méconnaissions pas les dangers. Mais en l'engageant il aurait œuvré, sur ce point, pour le bien de l'école genevoise, moralement déjà, et qui sait, si la victoire ne lui eût pas souri. Il se retire maintenant sans avoir livré à fond le combat pour ses subordonnés, à l'instar de M. J. Mussard. Ce dernier se disait pourtant conservateur !

G. B.

NEUCHÂTEL

UNE PROTESTATION

Dans une lettre adressée au président de la S.P.N., le directeur de l'École normale de La Chaux-de-Fonds, M. André Tissot, se fait l'écho de l'indignation qu'un point de mon article paru le 29 septembre a pro-

voquée parmi le corps enseignant de cet établissement et me prend vivement à partie.

J'écrivais ¹ :

« Comme nous croyons aussi qu'il (le rapporteur) a eu raison de déconseiller, après en avoir signalé les désavantages, l'organisation qui existe à La Chaux-de-Fonds où l'enseignement normal et gymnasial est placé sous la même direction. La section pédagogique y fait figure de pauvre. »

Et je citais les paroles d'un professeur qui en font preuve. Puis je concluais en m'écriant :

« Nous ne voulons plus d'un tel asile où la médiocrité règne en maîtresse dans le programme, dans nombre d'enseignements et atteint même l'estime en laquelle nous sommes tenus. »

M. Tissot me reproche d'abord des inexactitudes disant :

« Il est erroné de dire que « l'enseignement normal et gymnasial est placé sous la même direction » et de parler de « section pédagogique ».

L'auteur de l'article paraît ignorer, ou ignore volontairement, ce qui est plus grave, que, depuis 1918, la section pédagogique s'est séparée du Gymnase pour former une école à part : l'École Normale de La Chaux-de-Fonds. Gymnase et École Normale sont, il est vrai, placés sous la même direction, ce qui, en soi, n'est pas un mal. »

Je prends note de ce changement d'étiquette auquel je n'attache pas grande importance, encore que je ne comprenne pas pourquoi il est erroné de dire que « l'enseignement normal et gymnasial est placé sous la même direction », alors que le signataire de la lettre l'affirme lui-même. Cette double direction n'est pas à l'avantage de l'École normale ; notre rapport en indique les raisons ; il serait trop long de m'y arrêter aujourd'hui.

Quant aux changements survenus en 1918, je ne les ignore pas. Les cours sont devenus mixtes et indépendants de ceux du Gymnase. De ce fait, l'école des jeunes filles est tombée et les futurs pédagogues ne sont plus sur les mêmes bancs que les gymnasiens. La maison est mieux aménagée ; l'enseignement est nouveau ; mais les fondements sont les mêmes. C'est-à-dire que par la vertu de la loi et des règlements, l'École Normale de La Chaux-de-Fonds comme l'ancienne section pédagogique continue de former des maîtres primaires en trois ans, ce qui est insuffisant. Et c'est précisément contre ce pauvre régime que la Société Pédagogique ne cesse de s'élever depuis 1911, année où parut son premier rapport sur la matière. La nouvelle étiquette chaux-de-fonnière, si l'on considère la tâche fondamentale de l'enseignement pédagogique, ne recouvre donc pas, si j'ose m'exprimer ainsi, un meilleur produit que l'ancienne. Cela m'amène au cœur du débat. J'y reviendrai.

Auparavant, je dois une explication à M. Tissot au sujet des propos que j'ai rapportés. Ils sont bien, comme il le suppose, d'un professeur en fonctions avant 1918. J'aurais dû le préciser, afin qu'on ne les attribue pas aux maîtres actuels et m'excuse de n'y avoir pas songé.

Mais voici le corps du délit qui réside dans la phrase finale du paragraphe précité, laquelle mérite, selon l'auteur de la lettre, « une réprobation particulière » car elle porte un « sérieux préjudice » à l'École normale de La Chaux-de-Fonds et à son corps enseignant. Par la voie de l'*Éducateur*, je l'aurais discréditée dans le pays entier. M. Tissot découvre même que j'ai « calomnié » son personnel d'une « façon injurieuse ».

¹ p. 579, 2^e al.

Je repousse d'emblée toutes ces accusations, car dans les propos que réprovoque mon contradicteur, j'ai visé l'enseignement pédagogique neuchâtelois dans son ensemble qui est aussi médiocre dans l'une que dans l'autre de nos trois écoles normales, non par la faute du corps enseignant, mais comme je le disais plus haut, par celle des lois, programmes, règlements qui conditionnent sa vie, sa structure, son régime, ce « pauvre régime » sur lequel depuis plus de trente ans s'abattent les malédictions de la Société Pédagogique Neuchâteloise. La valeur propre de l'enseignement des maîtres de l'École normale de la Chaux-de-Fonds n'est pas en cause, et cette déclaration s'applique aussi bien aux professeurs actuels qu'à leurs prédécesseurs. Je ne me permettrais pas de juger des activités que j'ignore. Ce droit appartient à ceux qui en ont le contrôle, notamment au directeur de la maison qui écrit : « Je puis affirmer que l'enseignement à l'École normale est bon, voire très bon ; il ne le cède en rien à celui du Gymnase ». Je le crois volontiers.

Il ne s'ensuit pas moins que cet enseignement manque du prestige qui rayonne autour de celui du Gymnase et fait à côté de lui, comme je le disais, figure de pauvre. Pour autant, je n'incrimine pas plus l'École Normale que ses maîtres. Obligée en trois ans de mener de front la culture générale et professionnelle des élèves, le temps lui manque pour hisser nos futurs pédagogues à la hauteur de leur tâche. Il coule de source que l'École Normale ne saurait égaler le Gymnase qui s'en tient à la culture intellectuelle et arrive pendant le même laps de temps à des résultats bien supérieurs. Considérant les nécessités de demain, la S. P. N. demande aujourd'hui que gymnasiens et pédagogues reçoivent la même culture de base. Puisse-t-elle être écoutée !

M. Tissot qui reconnaît d'une part l'existence « d'un problème des Ecoles Normales dans notre canton qui doit être résolu au plus vite » et d'autre part que « si le programme n'est pas au point, nous n'y pouvons rien en tant qu'école », m'accordera que tout n'est pas pour le mieux dans notre enseignement pédagogique. Si j'ai mis en vedette l'École qu'il dirige, c'est en raison de ses accointances avec le Gymnase mais non dans le vilain désir de la discréditer, elle et ses serviteurs.

Pour rassurer ces derniers sur mes intentions, si ce qui précède n'y a pas suffi, je citerai ce que j'écrivais, il y a trois ans¹, en terminant une série d'articles consacrés à l'évolution de notre enseignement normal :

« Au cours de ces notes, disais-je, j'ai largement médité de notre enseignement pédagogique. J'en ai signalé les faiblesses et les défauts qui tiennent à une organisation en déchéance, mais non à l'incompétence ou à l'insuffisance du corps professoral de nos écoles normales ; celui-ci est hors de cause. Dans les conditions difficiles où ils exercent leur art, on ne saurait, comme je l'ai dit plus haut (p. 502) exiger davantage de ceux qui président à la formation de l'instituteur neuchâtelois. »

Je tiens aujourd'hui même langage ; il n'y paraît guère dans les propos qu'on me reproche et je conviens qu'on pouvait se méprendre sur leur portée, mais pas au point de les abaisser au niveau d'une calomnie « injurieuse ».

¹ Bulletin du 5 septembre 1942, p. 503.

Je n'ai pas pris la précaution de renouveler les réserves rappelées ci-dessus. Après les campagnes menées par la S. P. N. contre l'enseignement pédagogique de notre canton et à la suite des nombreux articles que j'ai publiés sur la question, je croyais que ces réserves touchant la responsabilité du corps enseignant normalien avaient pris rang d'axiome. Il n'en est rien paraît-il.

Tournons donc la page et attendons dans le calme le projet de refonte de notre système normal qui s'élabore au Département de l'instruction. Le corps enseignant primaire est unanime dans ses revendications et je me plais à penser que celui des Ecoles normales manifeste la même volonté de sortir l'enseignement de sa longue léthargie. Mais, je le répète, nous voulons mieux que l'adjonction d'une quatrième année aux études actuelles. Les besoins de l'enseignement se sont accrus depuis le temps où nous considérions cette adjonction comme suffisante.

J.-Ed. M.

VALAIS

U. P. P. V.

CONTACT, ET EN AVANT!

Mes chers collègues,

Il est temps que nous reprenions contact après plus de trois mois d'interruption!

Notre Union a changé de visage depuis l'été. M. Parel, président depuis 1919, atteint par la limite d'âge, a cessé son activité scolaire à Saxon où il a été remplacé par M. Oberli, tandis que notre très cher collègue Röthlisberg, de Sierre, le remplaçait à la tête de notre association (décision prise l'an passé déjà).

Martigny a vu partir cette année ses deux instituteurs : Mlle Rosselet et M. Pollen, deux Neuchâtelois de retour dans leur canton. Pour les remplacer, la Commission scolaire a fait appel à Mme Parel et à M. Bobilier tout nouvellement arrivé.

Bienvenue aux nouveaux dont nous nous réjouissons de faire la connaissance au début de novembre à notre assemblée plénière. Bons vœux à ceux qui nous ont quittés.

Il y a déjà près d'une année que j'essaie tant bien que mal de vous renseigner sur la vie de notre Union et sur celle de nos écoles. Je sais tout ce qu'il y a eu d'imparfait dans la manière dont j'ai accompli la tâche que vous m'avez confiée. Cependant, avec votre aide et votre compréhension, je me propose de continuer mon effort; j'essaierai même de faire mieux, en abordant en particulier, sans aucune prétention, certains des problèmes qui sont les nôtres en Valais. Dès maintenant, je me recommande pour recevoir vos remarques, vos suggestions, vos critiques. Ensemble nous travaillerons alors au service de notre Ecole protestante valaisanne.

Très cordialement,

J.-Pierre Regamey.

INFORMATIONS**COURS DE SPORTS D'HIVER**

La S.S.M.G. organise du 27 au 31 décembre 1945, pour le corps enseignant de la Suisse romande, les cours suivants :

Cours de patinage :

à *Lausanne*, pour institutrices et instituteurs.

Cours de ski :

1. à *Villars*, pour institutrices,
2. à *Bretaye*, pour instituteurs,
3. à *Adelboden*, pour institutrices et instituteurs du Jura bernois et neuchâtelois,
4. à *Airolo*, pour institutrices et instituteurs. Ce cours est réservé aux membres du corps enseignant tessinois,
5. à *Flumsberg*, pour institutrices et instituteurs. Ce cours est spécialement destiné aux très bons skieurs, qui désirent se préparer aux examens pour l'obtention du brevet d'instructeur.

Indemnités : 5 indemnités journalières de fr. 5.—, 5 indemnités de fr. 4.—, et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct. On prendra premièrement en considération les inscriptions des membres du corps enseignant qui ont l'occasion d'enseigner le patin ou le ski à leurs élèves. Prière de joindre à la demande une attestation des autorités scolaires, certifiant que le patin ou le ski peuvent être enseignés dans votre localité.

Les inscriptions pour tous ces cours doivent être envoyées jusqu'au 17 novembre au plus tard à M. F. Müllener, inspecteur de gymnastique, Zollikofen (Berne).

G. R. E. P.

Neuchâtel, Grand Auditoire du Collège des Terreaux, les mercredis 7, 21 novembre et 5 décembre 1945 de 18 h. 10 à 19 h. (la date des autres leçons sera communiquée ultérieurement) 6 leçons sur

L'instrument de l'intelligence

par M. Georges Dubois, prof. au Gymnase cantonal de Neuchâtel.

Programme du cours :

- Leçon 1. Ouverture du cours par M. Brandt, conseiller d'Etat. — Historique. — Développement du système nerveux en général et du cerveau en particulier.
- Leçon 2. Anatomie du cerveau.
- Leçon 3. Démonstration anatomique.
- Leçon 4. Histologie du cerveau.
- Leçon 5. Etude des localisations cérébrales.
- Leçon 6. Les connexions nerveuses ; le rôle du cerveau.

Prix du cours : Fr. 7.—. Membres individuels du Grep Fr. 5.—.

En supplément et pour le prix global de Fr. 11.—, les membres du Grep peuvent participer, chaque lundi dès le 15 octobre, au séminaire de psychologie expérimentale, à l'Université de Neuchâtel, dirigé par M. le Dr H. Spreng, de Berne.

Inscriptions : a) pour le cours de M. Dubois, auprès de M. W. Perret, président du Grep, Neuchâtel-La Coudre (tél. 5 16 97) ; b) pour les 2 cours réunis, au secrétariat de l'Université.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

Pour la bibliothèque de l'instituteur

AD. FERRIÈRE : MAISONS D'ENFANTS DE L'APRÈS-GUERRE

Ce joli volume de la Bibliothèque Elzévir ne saurait manquer dans la bibliothèque d'un éducateur. Fait pour être mis en poche — on eût dit autrefois : pour la giberne — il offre, en effet, en quelque 150 pages, une somme d'expérience et de faits d'une richesse exceptionnelle. Il arrive qu'un auteur, contraint par quelque nécessité matérielle à condenser à l'extrême son exposé, enfante, dans la douleur, son chef-d'œuvre (voir : *Les oiseaux dans la nature*, d'Eugène Rambert). Je ne serais pas loin de penser que *Maisons d'enfants de l'après-guerre* soit, à bien des égards, l'ouvrage le mieux venu d'Adolphe Ferrière. Et, de même que Maître Jacques disait, de la cassette d'Harpagon : Je l'appelle grande pour ce qu'elle contient, j'appellerai sans hésiter ce petit volume un grand livre.

Il convient de signaler tout d'abord la générosité et l'opportunité de son propos. (M. Olgiati, secrétaire général du Don suisse, le fait d'ailleurs excellemment dans sa préface.) On est heureux de penser qu'un livre écrit par un pédagogue suisse, dans la main des femmes et des hommes de cœur qui assumeront la lourde responsabilité de rééduquer les enfants de guerre, contribuera ainsi directement à une œuvre dont dépend, pour une large part, le destin de notre civilisation. L'œuvre pédagogique d'un Pestalozzi ou d'un Père Girard ne constitue-t-elle pas, au XIXe siècle, l'apport le plus valable de notre pays à l'œuvre collective de la civilisation spirituelle ? Ad. Ferrière est dans la ligne et nous nous en réjouissons.

Il y a, d'ailleurs, une analogie saisissante entre la situation dans laquelle se trouve, aujourd'hui, l'Europe et celle où se trouvait notre pays, après la campagne d'Helvétie ; quand, non seulement à Stans, mais dans toute la Suisse centrale et orientale, des enfants sans foyer, misérables et déshumanisés, erraient, mendiant et chapardant, le long des routes. Krusi, le premier collaborateur de Pestalozzi, qui partit de Gais, le 21 janvier 1800, avec un convoi de 27 enfants, qui devaient être hospitalisés et rééduqués à Berthoud, nous a laissé une relation très vivante de ce voyage (qui dura 6 jours !) :

« A Winterthour, pendant qu'on nous donnait des rafraîchissements, survint l'excellent pasteur Hanhart qui, après s'être informé du motif de notre voyage, sortit précipitamment et rentra bientôt avec quelques écus et pièces de monnaie, qu'il s'était hâté de collecter et qu'il nous remit, accompagnés de ses vœux et de ses bénédictions. A Bassersdorf, où nous arrivâmes trop tard, nous fûmes obligés d'aller aux deux auberges ; mais les lits y étaient tous occupés, à cause de la foire de Zurich, et l'on nous mit dans de grandes chambres couvertes de paille... »

Ramsauer, qui fit partie d'un deuxième convoi de 44 petits Appenzellois, évoque également, dans ses *Mémoires*, de pittoresques souvenirs de cette rude traversée : « Nous voyagions dans deux chariots ouverts ; à midi et le soir nous prenions nos quartiers, où nous étions reçus et

traités plus ou moins bien, selon l'opinion politique des habitants... Notre première couchée fut à Wil, en Thurgovie ; il était tard, et nous fûmes obligés de chercher longtemps notre gîte, munis de lanternes et marchant dans une neige épaisse ; je fus logé, avec deux autres enfants, dans une maison très pauvre ; nous nous couchâmes sans souper, sous un toit qui laissait passer le vent et la neige. A Zurich, qui était plein de troupes étrangères, nous ne trouvâmes d'asile que dans un hôpital, sur de la paille, où la plupart des enfants ne firent que se lamenter toute la nuit et furent malades le lendemain... »

C'est ainsi que les routes de l'Helvétie étaient couvertes de convois d'enfants qui, d'Appenzell, de St-Gall, de Glaris et des cantons primitifs, s'en allaient chercher, dans toute la Suisse occidentale, de Bâle à Genève, un asile et cette éducation qui est, après le pain du corps, ce dont le « petit d'homme » a le plus urgent besoin, pour réaliser sur la terre sa destination d'être humain. De même, aujourd'hui, sur toutes les routes d'Europe, mais infiniment plus nombreux et plus profondément blessés dans leur humanité, des centaines de milliers d'enfants s'acheminent vers les maisons d'accueil, où il s'agira de les réintégrer à l'humanité. Le petit livre d'Ad. Ferrière rendra là d'inestimables services.

* * *

Mais, de même que la méthode éducative mise au point par Pestalozzi, à Stans ou à Berthoud, à l'intention de ces déshérités, et que, de nos jours, les procédés didactiques appliqués par Decroly ou Mlle Descœudres à l'éducation des déficients, se sont révélés valables, ou tout au moins suggestifs, pour l'éducation des enfants normaux ; de même, le *vade mecum* de Ferrière, rédigé à l'intention de ceux qui s'occuperont de la rééducation des orphelins de guerre, peut constituer aussi un instrument de travail de tout premier ordre, entre les mains des instituteurs de nos classes primaires et secondaires.

Il n'y a pas, en effet, une méthode pour élever à l'humanité les enfants de guerre et une autre méthode, qui conviendrait à ceux qui ont vécu ces années terribles à l'extrême périphérie du désastre. Et, d'ailleurs, nos enfants sont aussi des enfants de guerre ! L'atmosphère respirée pendant six ans dans tous les pays européens, même dans ceux qui, tels la Suisse ou la Suède, sont restés « en dehors de la zone des opérations », a, partout, à des degrés divers, désaxé les consciences et déshumanisé les âmes.

C'est partout qu'un effort de rééducation à l'humanité s'impose ; aussi l'expérience acquise dans ce domaine par l'auteur de ce livre (conseiller pédagogique du home Chez Nous) se propose-t-elle fort opportunément à la méditation de nos instituteurs et de nos maîtres secondaires : nos classes aussi sont peuplées d'enfants instables, profondément troublés, qu'il faut aider à reconquérir leur équilibre et leur humanité.

Dans nos écoles donc, comme dans les Maisons d'enfants, auxquelles ce bréviaire est plus particulièrement destiné, les méthodes préconisées par Ferrière (celles qui ont fait leurs preuves à Clendy et à Bruxelles,

Chez Nous et dans toutes les maisons où, de déchets sociaux, on s'applique à faire des valeurs humaines)... ces méthodes devront être mises en œuvre, sans perdre un instant et durant de longues années : éducation du sens social, éducation à l'initiative et à l'autonomie par l'école active, traitement médico-pédagogique des cas spéciaux et, pour tous, ce respect des âmes, qui s'exprime avec une si extraordinaire grandeur dans un discours de Pestalozzi, dont Pierre Bovet nous a donné récemment une traduction exemplaire¹.

Les éducateurs de ces années-ci — qui sont, pour l'avenir de la civilisation, des années décisives — trouveront ainsi dans le petit volume de Ferrière les directions les plus suggestives et l'inspiration qui soutiendra leur effort. Ils y trouveront par surcroît un précis, remarquable de richesses dans son extrême concision, de cette psychologie de l'enfant qui s'offre à les guider, dans la tâche écrasante qu'ils assument.

C'est ainsi que le paragraphe intitulé : Le bases psychologiques de l'éducation nouvelle (pp. 56-61) donne, en moins de 5 pages, la définition précise de toutes les notions psychologiques qu'un éducateur doit s'être assimilées, pour comprendre ce qu'il fait et faire ce qu'il faut. Le paragraphe suivant, dans lequel sont sobrement commentées les 10 lois dont le système définit, selon Claparède, l'éducation fonctionnelle, n'est pas moins réussi. Sur bien des points, ce compendium nous donne l'état le plus clair de la pensée pédagogique de son auteur ; ainsi cette mise au point, si mesurée, d'un problème des plus discutés : l'hypothèse biogénétique (pp. 72-73) :

« Les fonctions, dans leur jeu réciproque, restent les mêmes à tous les âges de la vie, tout comme les phénomènes physiologiques de la respiration, de la digestion, etc. Ce qui varie, c'est d'une part, le degré de puissance de l'élan vital, d'autre part les objets sur lesquels se projettent l'attention et l'intérêt... L'échelonnement de ces intérêts, au cours des années, dépend lui-même d'une maturation psychophysiologique des organes et des tendances ; il y a extension du pouvoir de la pensée, de la sensibilité et de la volonté ; en un mot, une évolution des structures physique et psychique se produit, laquelle répète jusqu'à un certain point le déroulement de l'histoire humaine. Ces deux évolutions, celle de l'individu et celle de l'espèce humaine, passent en effet des préoccupations animales communes aux mammifères... à des préoccupations élevées, caractérisées par la poursuite de la vérité... l'effort pour réaliser une justice sociale qui ne varie pas selon les temps et les lieux, la conquête d'une beauté qui s'exprime en termes sensibles, sous forme d'images, de sons ou de mots, et enfin l'aspiration à une unité à la fois du cosmos hors de l'homme et de l'esprit dans l'homme. »

Mais on aurait envie de citer, non seulement tout le chapitre intitulé : « Psychologie de l'enfant », mais tout aussi bien, le suivant : « La psychiatrie infantile... » Ce qui serait bien inutile, ici, puisque ce précieux petit livre figure, ou figurera très prochainement, à portée de la main, dans la bibliothèque de tous les instituteurs et de tous les maîtres secondaires.

¹ Discours pour Nouvel-An 1809, *Juventus helvetica* Zurich 1944.

Aussi, ne voulais-je que rappeler, à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de l'acquiescer avant qu'il soit épuisé et dire à Ad. Ferrière mon admiration et ma gratitude, pour cette contribution — que lui seul pouvait apporter — à l'œuvre qui va être, au cours des années prochaines, celle de toutes les femmes et de tous les hommes de bonne volonté.

Louis Meylan.

A LA RECHERCHE D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION NATIONALE POUR LA JEUNESSE PRÉMAJEURE¹

La jeunesse prémajeure de notre époque est privilégiée. Sa santé physique et morale est l'objet d'une sollicitude que la génération d'hier n'a pas connue au même degré. L'école complémentaire, l'instruction préparatoire et la caserne rivalisent d'efforts pour lui donner une « âme saine dans un corps sain ».

Seulement, s'il apparaît qu'on ait enfin trouvé la « bonne carburation » pour la santé du corps, on n'en saurait dire autant pour celle de l'âme. L'accord s'est bien fait sur l'étiquette « éducation nationale » mais on est loin de s'entendre sur les buts et la méthode. Pour les uns, il s'agirait essentiellement de parfaire les connaissances civiques acquises à l'école publique ; pour d'autres, il faudrait cultiver surtout la fibre patriotique par des moyens propres à la faire vibrer, tels que la cérémonie d'un lever de drapeau, l'exécution d'un chant au bon moment et au bon endroit, l'exaltation des beautés du pays ; pour d'autres encore, il conviendrait surtout de viser à la formation du caractère et des qualités morales : volonté, débrouillardise, droiture d'esprit, sens de l'équipe ; ceux-ci sont partisans de la conférence, ceux-là de l'entretien...

Tout cela est bel et bon, et on pourrait concevoir un programme d'éducation nationale qui ferait la part de chacun de ces points de vue. Mais ce serait encore insuffisant et trop peu précis. Et on voudrait essayer de serrer le problème de plus près.

Disons, pour fixer le cadre général de l'éducation nationale, qu'elle doit tendre à former des hommes — et des femmes — aptes à concourir au bien de la collectivité suisse. Or on peut y concourir de cent façons, et une discrimination s'impose, puisque enseigner c'est choisir. Dans le cas particulier le choix est d'autant plus facile qu'il est en quelque sorte dicté par un certain nombre de conjonctures d'ordre politique, social, économique et militaire particulières à notre pays et à notre époque.

La conjoncture politique, c'est d'une part l'emballement inconsidéré de la jeunesse de 1940 pour les idéologies autoritaires, et c'est d'autre part l'actuelle désertion des urnes. Double fâcheuse constatation qui impose les deux buts premiers de l'éducation nationale : prêcher la démocratie et cultiver le sens du devoir civique.

La conjoncture sociale, c'est l'évolution présente des rapports capital-travail qui ne saurait laisser l'école complémentaire indifférente, parce

¹ « Prémajeure » plutôt que « postscolaire », afin de bien marquer que l'éducation nationale doit s'adresser à la jeunesse des établissements d'instruction secondaire et supérieure aussi bien qu'à celle de l'école complémentaire, — primaire ou professionnelle.

que les réformes envisagées sont d'abord affaire d'éducation. D'où un autre but de l'éducation nationale : la culture du sens social.

La conjoncture économique, c'est la nécessité vitale où se trouvent nos industries d'exportation de surclasser l'étranger pour la qualité de leurs produits, nécessité qui implique *ipso facto* un redoublement de conscience professionnelle de la part des ouvriers. Il s'ensuit, pour l'enseignement public, du propre aveu de la plupart de nos grands chefs d'industrie, le devoir de préparer les voies à cette conscience professionnelle : nouveau but de l'éducation nationale.

La conjoncture militaire, c'est l'infériorité numérique et matérielle de notre armée défensive, infériorité qui peut et doit être compensée — selon l'avis du général — par le développement de ces forces morales qu'engendrent l'attachement au pays et la conscience de nos obligations envers ceux qui ont forgé notre indépendance et nos libertés : quatrième et dernier des buts cardinaux de notre programme d'éducation nationale.

* * *

Programme fort beau sur le papier, dira-t-on peut-être, mais autre chose est la théorie autre chose la pratique. Voyons un peu cela.

* * *

Comment prêcher la démocratie à nos adolescents, tout d'abord ? Autrement dit, comment les persuader que nos institutions libérales sont les seules compatibles avec notre caractère foncier si profondément épris d'indépendance ? C'est d'autant plus difficile qu'ils n'ont pas encore l'expérience de la chose publique et qu'à leur âge on est volontiers porté vers l'absolu. Il est cependant possible de leur montrer ce qu'ils perdraient au change avec des idéologies moins libérales que la nôtre. Il s'agit, en d'autres termes, de leur faire toucher du doigt le bon sens de nos lois organiques,¹ la valeur de nos droits politiques et le prix de nos libertés individuelles.² Mais cela à une condition expresse :³ être concret. Il importe beaucoup que les avantages de notre régime apparaissent à la lumière de faits réels, de circonstances politiques vécues, parce que l'argument positif est infiniment plus convaincant — et intéressant — que la raison abstraite.⁴

¹ Encore qu'elles soient, bien entendu, sans cesse susceptibles d'améliorations.

² Tel devrait être le but de l'éducation proprement civique avec des jeunes gens censés au fait des rouages et du jeu de nos institutions, et non pas seulement la revision ou l'acquisition pure et simple de ces connaissances formelles. Il est vrai que, dans la pratique de l'enseignement, l'un ne va pas sans l'autre : on ne saurait démontrer la valeur de nos institutions sans l'examen de leur mécanisme et sans le secours de leurs dénominations. — Nous sommes heureux de nous rencontrer ici avec M. le conseiller fédéral Etter — ni plus ni moins ! — qui déclarait récemment dans la magistrale conférence « Ecole et démocratie » donnée aux instituteurs tessinois à l'occasion du jubilé de leur association : « la conscience vaut mieux que le savoir, et la formation de l'esprit et de l'âme (civiques) est plus importante que l'instruction civique formelle. ».

³ Outre celle de discuter, plutôt que d'exposer, ce qui semble aller de soi.

⁴ « Comprendre, c'est refaire », a dit si justement Claudel.

Comment cultiver leur sens du devoir civique, ensuite ? Ou si l'on veut, comment l'enseignement peut-il réagir contre la coupable et dangereuse apathie civique de la moitié du corps électoral, dont bon nombre de jeunes ? C'est une affaire d'entraînement, à notre avis : *il faut entraîner la jeunesse à s'intéresser à la chose publique*. Et cela consiste à mettre de temps en temps à l'ordre du jour de la « leçon de civisme », la discussion d'un problème politique d'actualité. Mais sans préoccupation d'enseignement systématique, uniquement dans le but d'agiter la question, d'en rechercher objectivement le pour et le contre, d'opposer des idées, de pronostiquer des résultats — Sport-Toto d'un nouveau genre ! — en un mot, dans le secret dessein d'« exciter les passions », si l'on ose ainsi parler et conseiller.

Comment cultiver leur sens social, en outre ? En d'autres termes, comment collaborer à l'avènement de cette justice sociale dont le postulat essentiel est la restauration de la dignité du travail et du travailleur ? Tâche délicate entre toutes, certes, mais combien belle, et que l'école complémentaire, où se coudoient toutes les classes et où l'on est à l'âge de l'enthousiasme et des idées généreuses, est particulièrement à même d'entreprendre avec succès. Il s'agit peut-être moins, en effet, d'informer les jeunes gens sur les étapes de ce qu'on a appelé « la paix du travail » — contrat collectif, communauté d'entreprise, communauté professionnelle, etc. — que de les gagner moralement à la cause de la collaboration sociale, soit en faisant appel à leur sentiment de la solidarité et de l'équité, soit en exposant les heureux résultats de cette collaboration dans des cas précis et avec des références authentiques.

Comment les préparer à la conscience professionnelle, encore ? Tout d'abord — ainsi que de nombreux employeurs consultés sont unanimes à le conseiller — en exigeant que tout travail (écrit en particulier) qui mérite d'être fait, soit bien fait, c'est-à-dire avec soin et netteté : l'habitude de l'application contractée en classe se conserve à l'atelier. Mais encore et peut-être surtout, en montrant, preuves à l'appui, qu'en dépit de sa cherté inévitable, le produit suisse est préféré, à l'étranger, au même produit du pays. C'est-à-dire en exaltant la réputation de qualité du travail suisse, et en rendant l'ouvrier de demain jaloux de la conserver.

Comment cultiver leurs forces morales, enfin ? Par le moyen de notre histoire nationale, entre autres. Non pas de notre histoire considérée en soi, au seul point de vue de la connaissance formelle de ses événements ; mais de notre histoire comprise d'une part comme un enrichissement de la mémoire du cœur, c'est-à-dire sous l'angle de l'émotion qu'elle peut susciter et de la reconnaissance qu'elle doit inspirer ; et envisagée d'autre part dans ses rapports avec le présent, soit dans ses aboutissements, dans ses leçons, et dans la confiance qu'elle donne en la pérennité de notre indépendance nationale.

* * *

Nous comptons proposer sous peu un exemple pratique de cette façon de procéder.

Marcel Chantrens.

POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

La maison Payot & Cie vient d'éditer quelques livres scolaires que l'*Educateur* se fait un plaisir de recommander à ses lecteurs. Tout d'abord :

Lectures de Charles Foretay, ouvrage destiné aux élèves de 9 à 12 ans des écoles primaires vaudoises. Tous les collègues romands qui se procureront ce livre se féliciteront de l'abondance et de la variété des morceaux fort bien adaptés à l'âge auquel ils s'adressent. Un frisson nouveau nous saisit à certaines pages et l'on envie maîtres et élèves qui auront la joie d'utiliser un tel instrument de travail.

Textes I et II. La chrestomatie Vinet n'est plus ; ses successeurs viennent de paraître, pimpants, actuels. Réussite magnifique qu'atteste le succès qu'ils ont d'emblée obtenu auprès des maîtres et... des élèves. Réalisés par la collaboration de plusieurs maîtres secondaires choisis dans les six cantons romands, ces ouvrages seront pour nous, instituteurs, une mine très riche de lectures à faire en classe, de textes à analyser qui serviront à créer l'ambiance favorable à la composition. Choisis pour leur valeur littéraire, les morceaux, courts en général, présentent des sujets qui conviennent à l'enfant ; c'est dire la large place que les auteurs ont donnée à l'aviation, aux sports, à la « mécanique ». Ils ont ainsi complètement renouvelé le genre « anthologie », ne retenant, parmi les textes connus, que les valeurs indiscutables. Ces livres pour les écoles secondaires apporteront une importante contribution à l'enseignement du français dans les écoles primaires, car il n'est pas de maîtres qui se priveront de leur aide précieuse.

Textes III et IV. Moins directement utiles à notre enseignement, ils rendront de grands services dans les classes supérieures ; comme ils constituent une histoire littéraire par les textes, ils contribueront à notre culture personnelle en nous rappelant des valeurs délaissées, en éveillant notre curiosité pour des œuvres qui nous sont peu familières.

Exercices de vocabulaire français par Juillerat et Jaquemart. Exercices d'analyse et de jugement, exercices de synthèse ; le tout a été expérimenté pour être retenu en connaissance de cause. Certes, on peut douter de la valeur d'un cours de vocabulaire indépendant ; pourtant, il est des précisions nécessaires, des entraînements indispensables. Sans pédantisme, sans surcharge, cet ouvrage exerce une langue courante qu'il veut contribuer à rendre moins approximative. — Une liste des exercices les plus simples, en fin du livre, facilitera aux maîtres primaires l'utilisation de ce manuel. Nous en extrayons l'exercice suivant :

Substituer à l'adjectif passe-partout formidable une ou plusieurs des épithètes suivantes :

étonnant, surprenant, inattendu, stupéfiant, ahurissant, incroyable, invraisemblable, inouï, fabuleux ;

fou, curieux, étrange, bizarre, mirobolant, prodigieux, rare, phénoménal, fantastique, impayable ;

unique, intéressant, impressionnant, saisissant, pathétique, émouvant, bouleversant, puissant, athlétique ;

imposant, grandiose, magnifique, splendide, merveilleux, éblouissant, admirable, excessif, exorbitant, exagéré.

Ce lutteur a une carrure *formidable*. Ce que vous me racontez là est simplement *formidable*. Vous ici ? Mais c'est *formidable* ! Ce chirurgien obtient des résultats vraiment *formidables*. A la fin du troisième acte, il y a une scène d'un effet *formidable*. Les acteurs ont eu ce soir un succès *formidable*. On nous vole comme dans un bois, et vous dites encore merci : ma parole, vous êtes *formidable* ! Cette réponse était si *formidable* que j'en suis resté baba. La carrosserie est très moderne, mais le moteur n'est pas *formidable*. Il paraît qu'on vient de découvrir quelques manuscrits assez *formidables*. Il est bien le nouvel acrobate ? — *Formidable* ! Au bal, on ne voyait qu'elle : une toilette *formidable* ! Les cerises à un franc quarante le kilo, mais c'est *formidable* ! Avez-vous vu le panorama du Gornergrat ? — *Formidable* ! L'exposition des peintres du Léman ? *Formidable* ! Le nouveau chapeau de la voisine ? — *Formidable* ! Avez-vous observé l'éclipse ? goûté le nouveau plat de tante Adèle ? — *Formidable* ! *Formidable* !

SOURIRE

UN FILS D'AS

Ses camarades le surnommaient Grison. C'était le plus beau cancre que j'aie rencontré au cours de ma carrière. Je ne lui ai jamais connu un matériel scolaire en bon état ; ses cahiers se transformaient en un clin d'œil en torchons de papier et ses livres en accordéons. Par contre, il n'avait pas son pareil pour les niches ; aucun tour auquel il ne fût mêlé. Quant au reste, point trop mauvais garçon, serviable même.

Depuis plusieurs semaines, nous traitions en classe l'inépuisable sujet de « la famille ». Comme exercice d'élocution, chacun de mes élèves devait conter à ses camarades une anecdote où il avait pu particulièrement admirer le savoir-faire de son père ou de sa mère. Cela donna lieu à de touchants témoignages. Ah ! combien les parents sentiraient mieux leurs responsabilités s'ils savaient comme leurs enfants les admiraient !

Ce fut au tour de Grison. C'était bien la première fois, assurément, qu'il allait ouvrir la bouche pour dire autre chose qu'une stupidité. Car, depuis le début de la leçon, je voyais, à ses yeux brillants et à son air satisfait, qu'il avait, lui aussi, quelque chose à dire. Je lui donnai la parole. Imitant ses camarades, il alla se placer devant la classe, sur le bord de l'estrade. Il débita d'un trait :

— Mon papa, c'est un as. L'autre jour, il a maquillé le compteur pour point que ça marque d'ectricité. Il a dit comme ça à la mère : « Ya pas besoin de l'économiser, l'ectricité, à présent... » Quand je serai grand, je veux être un as, comme mon papa.

Devant trente-cinq paires d'yeux fixés sur moi, je fis à celui qui n'a pas compris, et la leçon continua.

J'ai perdu de vue Grison aujourd'hui, et je ne sais ce qu'il est devenu. Je ne puis donc vous dire s'il a tenu sa promesse, et si un quelconque service électrique a pu bénéficier de ses aptitudes héritées de son père.

L. C.



L'IMPRIMERIE NOUVELLE

Ch. Corbax S.A.

MONTREUX

sait tirer le meilleur parti d'une idée et en assurer le succès. Elle conseille, crée, exécute tous travaux graphiques, courants et soignés.



Devis sur demande



Place de la Paix

Téléphone 62798

o Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



En vous inscrivant à la
Guilde du Livre

vous obtiendrez au prix de revient de bons livres
soignés, reliés, des meilleurs auteurs.

Renseignements: 1, Rue du Lion d'or, Lausanne. Téléphone 3.79.73

à **L'ENFANT
PRODIGE**
MARX
là au moins on trouve
de la **QUALITÉ**

*f*ondée en 1891

213

Votre rêve

deviendra une réalité en
voyant notre grand choix
de robes en lainages,
toutes plus jolies les unes
que les autres.

GEORGES

Gerzog
RUE DE NIDAU 9-11 BIENNE S.A.

La même maison se trouve à la rue Centrale 10, LAUSANNE



DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. **Bulletin :** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

DEUX OUVRAGES UTILES

RAYMOND BUXCEL

Méthode d'écriture

POUR LES ÉCOLES DU CANTON DE VAUD

L'école est en évolution constante. L'enseignement de l'écriture ne peut échapper à cette loi. On assiste depuis quelques années à l'éclosion de nombreuses méthodes, de genres nouveaux. Mais cet apport massif a provoqué un certain désarroi. Les pédagogues ont constaté un fléchissement dans l'enseignement de cette discipline. La surcharge des programmes a diminué le nombre d'heures qui lui étaient consacrées. Quelles que soient les circonstances, l'école ne saurait se soustraire à l'enseignement de l'écriture et ignorer son rôle social. L'*unité de doctrine* est créée aujourd'hui. Voici une cursive simple et sobre qui réalise les deux buts essentiels : la lisibilité et la rapidité.

Une plaquette in-8 reliée spirale **Fr. 2.—**

ANDRÉ LUGEON

La culture des légumes

Chef de la Station cantonale de culture maraîchère de Marcelin sur Morges
Président de l'Union Maraîchère romande

L'auteur de cet ouvrage d'ensemble est un praticien : il a cherché à raisonner le travail des cultivateurs pour leur permettre l'adaptation de leurs méthodes aux conditions variables de notre pays. Il examine le choix des sols, leur préparation, leur fumure, les semis et le repiquage, les différentes cultures, y compris les fraises et les pommes de terre, la lutte contre les parasites et un calendrier des travaux de saison.

Un volume in-8 carré, relié, sous couvre-livre en couleurs, 280 pages, illustré de 153 photos en hors-texte sur papier couché, de 3 figures dans le texte et de nombreux tableaux récapitulatifs **Fr. 7.50**

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE • GENÈVE • NEUCHÂTEL • VEVEY • MONTREUX • BERNE • BALE